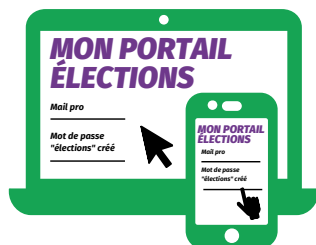


Voter dans les écoles

Élections professionnelles 2022

Dès aujourd'hui

- Ouverture de son portail élections à partir du mail pro, et création de son "mot de passe élections"

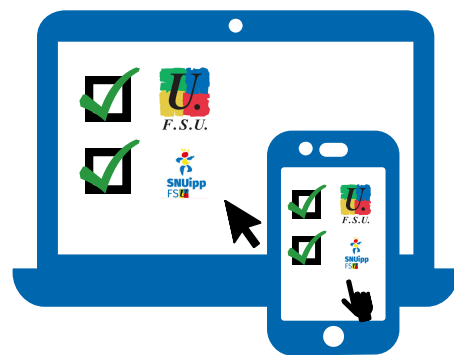


- A partir du 7 novembre : réception de la notice de vote (à l'école, établissement, PIAL de rattachement ou à domicile)
=> contient le "code de vote"



Du 1er au 8 décembre 17h heure de Paris

- 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet : se connecter à son portail élections et se munir de son "code de vote"
- Pour les écoles de 6 électeurs et plus => Mise en place d'un espace de vote du 1er au 8 décembre : un ordinateur connecté à internet dans un endroit dédié et discret



1, 2, 3 : je vote !

1. Mon identifiant (adresse mail pro)
2. Mon mot de passe (créé avec 12 caractères)
3. Mon code de vote (sur la notice reçue)



<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/>

"Mot de passe élections" perdu ?

Sur le portail élections : saisir son mail pro puis cliquer sur le lien "mot de passe oublié ?".
Réception d'un nouveau lien par mail.
Jusqu'au 8 décembre à 16h45

Une question, une difficulté ? CONTACTEZ-NOUS

☎ 0800 900 120 à compter du 28 novembre

✉ elections2022@snuipp.fr

🌐 elections.snuipp.fr

"Code de vote" perdu ?

Se connecter sur le portail élections et suivre la procédure "demander un nouveau code de vote".
Celui-ci sera envoyé par sms ou autre adresse mail.
Jusqu'au 8 décembre à 16h45

► **FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU

**En CSA et CCP
je vote**



**En CAP
je vote**

